AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1225
FR0000035719-FS0536

14 juin 2017

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

VIKTORIA INVEST

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 juin 2017, complété notamment par un courrier reçu le 14 juin 2017, la société anonyme Verneuil Participations (29 rue Viala, 75015 Paris) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 29 novembre 2016, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société VIKTORIA INVEST, le 12 mai 2017, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société VIKTORIA INVEST et le 6 juin 2017, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VIKTORIA INVEST[1] et ne plus détenir, au 6 juin 2017 et à ce jour, aucune action de cette société.

Ces franchissements de seuils résultent de cessions d'actions VIKTORIA INVEST hors marché.

[1] Anciennement dénommée ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR.